

ANNEXE 1 du Cahier des Clauses Techniques Particulières : nomenclature de la donnée d'occupation du sol à grande échelle

Niveau 2 : 13 postes

Niveau 3 : 28 postes

Niveau 4 : 60 postes

Intitulé niv1	Code niv2	Intitulé niv2	Code niv3	Intitulé niv3	Code niv4	Intitulé niv4	UMC min (m ²)	Description	Code niv5	Intitulé niv5	UMC min (m ²)	
Territoires artificialisés	11	Zones urbanisées	111	Tissu urbain continu	1111	Tissu urbain compact	500	Tissu urbain caractérisé par une forte proportion "d'espaces pleins" (+ de 80%), c'est-à-dire de tissu bâti (immeubles, maisons de village, etc.). Les cœurs d'îlots sont bâtis et le réseau viaire est très resserré (largeur réseau viaire < 10 mètres)				
					1112	Tissu urbain aéré	500	Tissu urbain comportant environ 20% d'espaces non bâtis. Cet espace est structuré par des îlots de bâtiments ("patés de maisons"). Les espaces ouverts y occupent une part plus importante et le réseau viaire est plus large que dans le tissu urbain compact : au moins 20% de la surface est "ouverte". Par "espaces ouverts", on entend les cœur d'îlots, végétalisés ou non bâtis, et les réseaux viaires dont la largeur est comprise entre 5 et 10 m.				
				112	Tissu urbain discontinu	1121	Bâti individuel dense	500	Tissu urbain constitué d'habitations individuelles groupées ou individualisées. Notion d'urbanisation organisée et dense de type "zone pavillonnaire". Impossibilité de densifier ou de construire une autre maison entre ces maisons individuelles.			
						1122	Bâti individuel lâche	500	Tissu urbain constitué d'habitations individuelles groupées ou individualisées. Contrairement à la classe 1121, les surfaces non bâties, principalement végétalisées, offrent la possibilité d'être densifiées avec de nouvelles habitations individuelles similaires à celles existantes dans cette même zone.			
			1123			Bâti individuel dans parc paysager	500	Grandes propriétés en milieu urbain caractérisées par la forte étendue de leur parc paysager (exemple : Monastères, grandes propriétés privées, etc.)				
			1124	Bâti collectif	500	Tissu urbain constitué de bâtiments d'habitations collectifs manifestement construits entre les années 1920 et nos jours. Les surfaces végétalisées sont présentes mais représentent moins de 50% de la superficie de la zone. Les voies, parkings, espaces verts et de jeux associés, ... etc. sont inclus dans la zone décrite.						
			1125	Bâti mixte	500	Forme urbaine dans laquelle on trouve à la fois du bâti individuel et du bâti collectif. Le bâti mixte appréhende les nouvelles formes d'urbanisme dans lesquelles se cotoient les maisons individuelles et les immeubles. Les zones de mixité sociale sont incluses dans cette classe.						

113	Bâti diffus	1131	Espace de bâti diffus en espace agricole	500	Groupement d'habitations et de bâtiments annexes en milieu rural. Il s'agit d'un tissu de bâtiments dispersés (au moins 50 m entre les bâtiments) en milieu agricole. Il peut être composé de constructions isolées ou réunies par petits groupes : résidences principales ou secondaires, récentes ou anciennes, corps de ferme avec bâtiments associés. Les extensions récentes des noyaux villageois sont classés dans ce poste. Les hameaux sont classés dans le poste 1121.			
		1132	Espace de bâti diffus en espace naturel	500	Habitat en milieu naturel. Il s'agit de résidences récentes ou anciennes dispersées (au moins 50 m entre les bâtiments), hors tissu urbain, dans des zones naturelles (forêt, garrigue, etc.). Il peut être composé de constructions isolées ou réunies par petits groupes : résidences principales ou secondaires, récentes ou anciennes. Les extensions récentes de noyaux villageois sont classées dans ce poste.			
121	Zones industrielles et commerciales et réseaux de communication	1211	Espaces industriels	500	Territoires occupés strictement par des activités industrielles (notion de production de biens et de services en série). Sont exclus de ce poste l'artisanat, la logistique, l'entreposage, etc. (poste 1213). Les parcs photovoltaïques et infrastructures de gestion et/ou distribution d'eau, d'électricité, de télécommunications et de déchets sont également dans cette classe.			
			1212	Espaces commerciaux	500	Territoires commerciaux accueillant du public. Il s'agit des surfaces commerciales tels que les hypermarchés, grands magasins, zones commerciales. Les parkings attenants servant les espaces commerciaux seront individualisés dans une sous classe de niveau 5 du poste "parking" (1224).		
			1213	Espaces d'activité économique	500	Territoires occupés par des activités autres qu'industrielles (artisanat, services, bureaux, etc.). Il s'agit d'activités n'accueillant pas de public, de production manuelle. Sont compris : les aires de stockage, parkings, etc. liés à ces activités.		
			1214	Espaces d'équipements collectifs	0	Territoires occupés par des équipements collectifs accueillant du public ou non. Il s'agit des établissements d'enseignement, de santé, culturels, culturels, etc. à l'exclusion : des équipements sportifs (poste 142), des équipements dédiés aux transports collectifs (gares, aéroports, etc. poste 1222, 1223). Les équipements n'accueillant pas de public sont également classés dans ce poste (caserne de pompiers, gendarmerie, etc.).		

		1215	Equipements eaux, électricité, télécommunications et déchets	0	Infrastructures de services publics pour la gestion et/ou distribution liées à l'eau, à l'électricité, aux télécommunications et au traitement des déchets. Ce poste comprend les bâtiments et les terrains associés (station de pompage, station d'épuration, bassin de rétention, poste électrique, etc.)				
		1216	Terrain vague en zone d'activité	1000	Surface non bâtie, située en zone d'activité (industrielle, commerciale ou activité économique). Terrain vague non construit aussi bien imperméabilisé que non imperméabilisé en zone d'activité (dent creuse ou friche en zone d'activité).				
122	Réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés	1221	Réseaux routiers et espaces associés	(5m)	Dans ces espaces seront pris en compte l'intégralité de la chaussée ainsi que les trottoirs attenants, les accotements pour le stationnement, les séparateurs, les terre-pleins, les surfaces de dégagements, les péages et les parkings de taille inférieure à l'UMC de la classe "parking". Seuls les réseaux dits "structurants du territoire" seront utiles à représenter.				
		1222	Réseaux ferroviaires et espaces associés	(5m)	Ensemble des voies ferrées de plus de 8 mètres de largeur et des surfaces associées nécessaires au fonctionnement du réseau. Cette classe comprend les voies ferrées, les quais, les entrepôts, les gares de triage, les gares de passagers et toutes surfaces permettant le bon fonctionnement de ce mode de transport.				
		1223	Gares routières et/ou ferroviaires	0	Lieux d'arrêt des bus et/ou des trains, organisés pour accueillir l'arrivée et le départ de voyageurs. Ce poste comprend les diverses infrastructures pouvant se présenter sous la forme d'un bâtiment, abritant à la fois les quais et les voies attenantes accessibles aux passagers ainsi que des services aux passagers.				
		1224	Parkings	12241	Surfaces dédiées au stationnement de véhicules particuliers, hormis les parkings assimilés à des zones résidentielles (ex : parkings privés d'immeubles collectifs dont les places seront attribuées à un logement). Ce poste peut être constitué par une surface ou un bâtiment. Elle regroupe l'intégralité des parkings publics ou privés (Ex : Vinci), présents dans une zone commerciale ou d'activité, ainsi que les parkings rattachés à toutes infrastructures accueillant du public (aéroports, gares routières et/ou ferroviaires, etc.). Attention, les parkings souterrains ne sont pas pris en compte.	500	12241	Parkings attenants des espaces commerciaux	1000
				12242			Grands parkings (publics ou privés) dédiés à du stationnement (parkings relais, etc.)	5000	
12243	Autres parkings			500					

	123	Zones portuaires	1231	Haltes fluviales	1000	Ensemble des infrastructures qui concourent au fonctionnement d'une halte fluviale.		
	124	Aéroports	1241	Aéroports	500	Ensemble des bâtiments de service de l'aéroport, aérodrome ou hélicoptère. Les pistes aéronautiques et espaces associés hors zone de stationnement sont également inclus dans cette classe.		
13	131	Activités extractives et de stockage et production d'énergie	1311	Extraction de matériaux	500	Extraction de matériaux de construction à ciel ouvert (sablères, carrières) ou autres matériaux. Les sites en activité ou abandonnés depuis peu entrent dans cette rubrique. Lorsque la colonisation végétale est visible, ils sont assimilés à la classe de leur couvert végétal. Sont également inclus dans cette classe les bâtiments et infrastructures industrielles associées ainsi que les petites surfaces en eau (moins de 1 ha) créées par extraction.		
				Décharges	500	Décharges et dépôts de mines, des industries ou des collectivités publiques. Les déchets et dépôts de moins de 1ha situés à côté des industries productrices seront à classer dans le poste 1211 "Espaces industriels".		
				Chantiers	500	Espaces en construction, excavations et sols remaniés. Les chantiers de plus de 1 ha dans et aux abords des agglomérations sont à isoler à l'intérieur des tissus urbains continus et discontinus.		
Espaces verts artificialisés et zones de loisirs	141	Espaces verts urbains	1411	Parcs verts urbains	250	Surface aménagée en milieu urbain, essentiellement constituée par de la végétation, mais aussi par des équipements pour le public (aire de jeux). La surface végétale peut être variable suivant le parc vert urbain. La différence entre une place arborée et un parc vert réside dans la part d'espace non imperméabilisé.		
				Places	250	Surface le plus souvent non bâtie, généralement entourée de constructions, dont la fonction principale est de servir de lieu public. Elle peut être végétalisée (surtout dans la région). Elle peut également avoir divers usages (marché, parking). Un bâtiment d'importance peut parfois se situer sur une telle surface (marché couvert).		
				Terrain vague en milieu urbanisé	250	Surface non bâtie, située à l'intérieur de la trame urbaine. Terrains vagues, espaces non imperméabilisés, à l'exclusion de l'espace public. Le but de cette classe est de mettre en évidence les espaces disponibles (dent creuse ou friche urbaine)		

	14			1414	Cimetières	0	Lieu public clos se trouvant le plus souvent en extrémité d'un milieu urbain. Espaces végétalisés ou non, aménagés de tombes individuelles ou lignagières. Cette classe comprend seulement les cimetières et les lieux de cultes pouvant être présents dans cette même enceinte.			
		142	Equipements sportifs et de loisirs	1421	Espaces bâtis de sports et de loisirs	250	Infrastructures couvertes, dédiées à la pratique du sport ou aux loisirs. Il s'agit des espaces bâtis des complexes sportifs, des terrains de sports couverts, des piscines couvertes, des gymnases, des salles de sport, etc. Ces infrastructures peuvent être localisées dans ou hors du tissu urbain.			
				1422	Espaces ouverts de sports et de loisirs	500	Infrastructures non couvertes, dédiées à la pratique du sport ou aux loisirs. Il s'agit des terrains de camping, des terrains de sport, des parcs de loisirs, des golfs, des hippodromes, les plages aménagées, etc. y compris les parcs aménagés non inclus dans le tissu urbain. Ces infrastructures non couvertes peuvent être dans ou hors du tissu urbain.			
Territoires agricoles	21	Terres arables	Terres arables autres que serres	2111	Cultures céréalières	1000	Parcelles ayant des surfaces relativement importantes occupées annuellement par des céréales du type maïs, blé, orge, colza, tournesol, etc. Les rizières sont inclus dans cette classe.			
				2112	Cultures légumières et maraîchères de plein champ et horticulture	500	Cultures légumières et maraîchères de plein champ sur des surfaces relativement importantes. L'horticulture est également dans cette classe.			
				2113	Terres en interculture	500	Parcelle labourée ou en jachère, en attente d'être semée. Aucune présence de culture momentanément.			
			212	Cultures sous abris	2114	Serres	500	Structures de verre ou de plastique closes destinées à la production agricole.		
	22	Cultures permanentes	221	Vignobles	2121	Vignes	1000	Surface plantée de vignes enherbées ou non. Les vignes abandonnées sont à classer dans "friches agricoles".		
			222	Arboriculture autre que oliviers	2221	Vergers et petits fruits	1000	Parcelles plantées d'arbres ou d'arbustes fruitiers caractérisées par un type cultural aligné, purs ou mélangés, en association avec des surfaces en herbes, tels que les pommiers, poiriers, abricotiers, pêchers, prunier, noyers, châtaigniers, cerisiers.		
					2222	Pépinières (arbres, arbustes)	1000	Parcelles de terre réservées principalement au développement de différents types de jeunes peuplements (arbres, arbustes) mais aussi à la culture de plantes vivaces jusqu'au stade où elles pourront être transplantées ou commercialisées.		
2223	Truffières	1000	Surfaces plantées de chênes truffiers							

		223	Oliveraies	2231	Oliveraies	1000	Surfaces plantées d'oliviers enherbées ou non		
		224	Plantes aromatiques	2241	Lavandes/ lavandins	1000	Surfaces plantées de lavandins ou de lavandes		
	23		Prairies	221	Prairies	2211	Prairies agricoles	1000	Zones enherbées denses, souvent clôturées et réservées soit à la pâture d'animaux d'élevages, soit à la récolte du fourrage. Reconnaissance possible grâce à la présence d'animaux ou de traces d'animaux comme les abreuvoirs ou les mangeoires ou grâce à la présence de ballots.
	24		Zones agricoles hétérogènes	231	Surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants	2311	Friches agricoles	1000	Surface principalement occupée par l'agriculture avec présence de végétation naturelle. Formation végétale envahissant un espace dont l'entretien n'est pas assuré.
Forêts et milieux semi-naturels	31		Forêts	311	Forêts	3111	Forêts de feuillus	1000	Les espèces forestières feuillues sont dominantes. Si les feuillus représentent moins de 75% de la surface de l'unité, il s'agit d'une "forêt mélangée". Les jeunes taillis et les jeunes plantations appartiennent à cette catégorie. Les parcelles de peupliers sont inclus dans cette classe.
						3112	Forêts de conifères	1000	Les espèces forestières de conifères sont dominantes. Si les conifères représentent moins de 75% de la surface de l'unité, il s'agit d'une "forêt mélangée".
						3113	Forêts mélangées	1000	Ni les feuillus ni les conifères ne dominent. Ce thème inclus non seulement les forêts mélangées au sens strict de la définition sylvicole (mélange par pied et par bouquet) mais également les parcelles forestières complexes où la mosaïque des feuillus et des résineux est imbriquée et où aucun peuplement homogène ne se distingue.
	32		Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	321	Végétation sclérophylle (garrigues)	3212	Garrigues ouvertes	1000	La garrigue ouverte est la forme première de la garrigue. Le taux de recouvrement par des arbustes est compris entre 0 et 25%. La strate arbustive reste basse. Quelques arbres isolés peuvent être présents.
						3212	Garrigues en cours de fermeture	1000	Une strate arbustive plus haute (pin d'Alep, chênes verts) est présente. Le taux de recouvrement par ces arbres est compris entre 25 et 50%.
						3213	Garrigues fermées	1000	Sans entretien, la garrigue est peu à peu colonisée par des arbres. La strate arborée est majoritaire. Le taux de recouvrement est compris entre 50 et 75%.
		322	Pelouses et pâturages naturels	3221	Pelouses sèches	1000	Pelouses sèches		
				3222	Landes ligneuses	1000	Landes ligneuses avec plus de 25% de couverts ligneux bas et moins de 10% d'arbres		
				3223	Landes herbacées	1000	Landes herbacées avec moins de 25% de ligneux bas et moins de 10% d'arbres		

			323	Forêt et végétation arbustive en mutation			1000	Friches naturelles. Milieu en transition, en cours de recolonisation. Ce poste comprend également les bosquets d'arbres de plus de 30 m de large qui ne sont pas situés le long d'un cours d'eau.		
	33	Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	331	Plages, dunes et sable			1000	Alluvions et bancs de sable des lits des fleuves et rivières		
332			Roches nues			1000	Eboulis, falaises, rochers, affleurements, y compris l'érosion active. Les chemins, berges et endiguement des canaux et des digues sont dans cette classe.			
333			Zones incendiées			1000	Zones affectées par des incendies récents. Les matériaux carbonisés sont encore présents.			
Zones humides	41	Zones humides intérieures	411	Zones humides intérieures	4111	Zones humides indifférenciées	1000	Milieu où la présence d'eau douce détermine le paysage et la végétation		
					4112	Ripisylves	1000	Zone humide herbacée, arbustive ou arborée, linéaire le long des cours d'eau. Ce poste ne devra pas être confondu avec les éléments constituant le linéaire de haie.		
					4113	Roselières	1000	Zone en bordure de lacs, étangs ou de bras morts de rivière où poussent principalement des roseaux.		
Surfaces en eau	42	Eaux continentales	421	Cours et voies d'eau			(5m)	Voies d'eau et canaux d'irrigation.		
			422	Plans d'eau			500	Surfaces en eau.		